
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 3 octobre 2017 à 18 h 30
Salle du conseil de la mairie d'arrondissement situé au 405, avenue Ogilvy,
bureau 201**

PRÉSENCES :

Anie SAMSON, Maire d'arrondissement
Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension
Frantz BENJAMIN, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel
Elsie LEFEBVRE, Conseillère de la ville - district de Villeray
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Stéphane CHÉNIER, Directeur d'arrondissement
Madame Brigitte BEAUDREAU, Directrice des services administratifs
Madame Nathalie VAILLANCOURT, Directrice culture/sports/loisirs/dév. social
Monsieur Michel JOBIN, Directeur des travaux publics
Monsieur Jocelyn JOBIDON, Directeur du développement du territoire
Madame Isabelle SCHANCK, Commandante du PDQ 33
M^e Danielle LAMARRE TRIGNAC, Chef de division Relations avec les citoyens /
communications et greffe et Secrétaire d'arrondissement
Madame Lyne DESLAURIERS, Secrétaire d'arrondissement substitut

10.01 - Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 18 h 30.

10.02 - Présentations :

Le maire d'arrondissement Anie Samson demande une minute de silence dédiée aux victimes de la tuerie de Las Vegas et celles du génocide des Rohingyas au Myanmar.

- Signature du livre d'or par l'équipe de futsal « Sporting Montréal FC ».
- Bilan du verdissement et des aménagements paysagers 2017 dans l'arrondissement.

CA17 14 0317

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS
Elsie LEFEBVRE
Frantz BENJAMIN
Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance en y ajoutant l'article 15.07.

Adopté à l'unanimité.

CA17 14 0318

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 septembre 2017, à 18 h 30.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS
Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 septembre 2017, à 18 h 30.

Adopté à l'unanimité.

10.04

CA17 14 0319

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 septembre 2017, à 18 h 35.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE
Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 septembre 2017, à 18 h 35.

Adopté à l'unanimité.

10.05

10.06 - Annonces et dépôt de documents par le conseil d'arrondissement

La conseillère Mary Deros remercie les directeurs de tous les services et les employés de l'arrondissement pour le travail accompli durant ces quatre dernières années. Elle souligne plusieurs événements qui se sont tenus durant le dernier mois dont, entre autres, le 60^e anniversaire de la fondation de l'école Sinclair-Laird et elle remercie tous ceux qui se sont impliqués dans l'animation à la place de la Gare. Elle souhaite également une bonne fête de l'Action de Grâce à tous et une bonne campagne électorale à ses collègues.

La conseillère Elsie Lefebvre remercie toute l'équipe de direction et les employés. Elle remercie également les citoyens du quartier Villeray. Elle souligne quelques réalisations faites par l'arrondissement au niveau entre autres, du verdissement, des panneaux d'arrêts, etc. Elle remercie également tous les citoyens du quartier de Villeray pour leur confiance.

Le conseiller Sylvain Ouellet souligne que suite à l'événement relié à un potentiel engin explosif qui a pu faire peur aux citoyens, qu'il ne s'agissait que d'un engin pyrotechnique. Il souligne l'inauguration de la ruelle Colibri. Également, il invite les citoyens à venir à la bibliothèque de Saint-Michel pour l'exposition « Les cabanes » qui s'y tient. Il souligne le réaménagement du parc François-Perrault et termine en mentionnant que tous les projets qu'ils auraient voulu voir le jour n'ont pas encore tous été menés à terme et il souhaite pouvoir les terminer.

À 19 h 16, la conseillère Elsie Lefebvre quitte son siège.

Le conseiller Frantz Benjamin remercie les citoyens qui durant les huit dernières années lui ont fait confiance. Il remercie également l'ensemble du personnel de l'arrondissement et également ses collègues. Il soulève le fait que le quartier de Saint-Michel a subi plusieurs préjudices et qu'un virage s'opère tout doucement, comme par le biais du parc Frédéric-Bach et bien d'autres projets de

réaménagement de parcs. Il souligne la 4^e édition du Forum économique de Saint-Michel auquel on peut s'inscrire jusqu'au 31 octobre qui permettra à de jeunes entrepreneurs de pouvoir être accompagnés dans leurs projets d'affaires. Il soulève ensuite plusieurs événements à venir.

À 19 h 20, la conseillère Elsie Lefebvre reprend son siège.

Le maire d'arrondissement Anie Samson remercie ses collègues pour le travail accompli durant les quatre dernières années. Elle ajoute que depuis 23 ans les citoyens lui font confiance et elle les remercie. Elle souligne que parfois les projets voulus ne se déroulent pas suffisamment rapidement ou l'argent n'est pas toujours disponible pour ce faire. Pour illustrer ce fait, la maison de la culture est un exemple de projet qui a été très long. Le parc Frédéric-Bach est un autre bon exemple où 23 ans plus tard il est finalisé. Elle soulève également la grande participation citoyenne aux conseils d'arrondissement qui est très appréciée. Elle termine en remerciant les citoyens pour leur confiance durant ces années.

10.07 - Période de questions du public

À 19 h 30, le maire d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Les personnes ci-dessous ont adressé des questions :

Conformément à l'article 40 (1) du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-4004), le maire d'arrondissement entendra les trois premiers citoyens désirant intervenir sur le même sujet, pour laisser la chance aux autres citoyens de s'exprimer sur d'autres sujets qui les préoccupent.

Lilyane Rachedi	Arrêts stop et remerciements
Martin Drapeau	Remerciements / arrêts stop et éclairage
Samuel Martin	Arrêts stop près des écoles / asclépiades gare Jean-Talon
Linda Mastrocola	Reconstruction de trottoirs / nettoyage de la rue
Ron Fitzsimmons	Salle de concert Joseph-François-Perrault
Madeleine Lachaine	Apaisement de la circulation sur la rue Lajeunesse

À 20 h, la conseillère Mary Deros quitte son siège.

Julien Paget	Piste cyclable sur la rue Christophe-Colomb et sortie restaurant A&W
--------------	--

À 20 h 05, la conseillère Mary Deros reprend son siège.

Sasha Dyck	Intersection du Parc / Jean-Talon
------------	-----------------------------------

À 20 h 06, le maire d'arrondissement Anie Samson quitte son siège et le reprend à 20 h 10.

Dominic Rioual	Avenue d'Outremont
----------------	--------------------

À 20 h 10, le conseiller Sylvain Ouellet quitte son siège.

Omar Valdes	Fermeture de la rue Jarry
-------------	---------------------------

À 20 h 15, le conseiller Sylvain Ouellet reprend son siège.

Marie-Claude Prud'Homme	Règlementation sur le bruit
Hélène Leroux	Salle de concert Joseph-François-Perrault

À 20 h 30

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de prolonger la période de questions afin de permettre à tous les citoyens inscrits d'être entendus.

Adopté à l'unanimité.

Mary McCutcheon

Renommer le parc St-Roch / consultation publique parc du Centenaire

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le maire de l'arrondissement déclare la période de question close à 20 h 36.

10.08 - Période de questions des membres du conseil

À 20 h 35, le président du conseil d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions des membres du conseil ». Aucune question n'est soulevée et la période de questions est close.

CA17 14 0320

Proclamation de la Journée internationale des personnes âgées, le 1^{er} octobre 2017.

CONSIDÉRANT que l'Assemblée générale des Nations Unies a désigné le 1^{er} octobre comme la journée internationale pour les personnes âgées;

CONSIDÉRANT que cette journée a été célébrée à l'échelle mondiale pour la première fois le 1^{er} octobre 1991;

CONSIDÉRANT qu'en désignant une journée spéciale pour les personnes âgées, l'Assemblée reconnaissait leur contribution au développement et attirait l'attention sur un phénomène démographique : le vieillissement de la population;

CONDISÉRANT qu'aujourd'hui un Canadien sur sept est âgé de 65 ans ou plus et que dans 25 ans, près d'un Canadien sur quatre sera un aîné;

CONSIDÉRANT que les aînés jouent un rôle important au sein de nos collectivités au Canada. Ils ont façonné notre pays, fait grandir une génération et combattu pour nos droits et nos libertés. Aujourd'hui, ils continuent à partager leurs connaissances, leur temps et leur expertise;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS
Elsie LEFEBVRE
Frantz BENJAMIN
Sylvain OUELLET

et résolu :

de proclamer le 1^{er} octobre, « Journée internationale des personnes âgées » afin que cette journée nous donne une occasion grandement nécessaire de reconnaître les façons importantes dont les aînés ont contribué, et continuent de le faire, à nos collectivités.

Adopté à l'unanimité.

CA17 14 0321**Proclamation de la Journée internationale de la musique, le 1^{er} octobre 2017.**

ATTENDU QUE l'UNESCO célèbre la Journée internationale de la musique le 1^{er} octobre;

ATTENDU QUE la Journée internationale de la musique a été créée en 1975 par sir Yehudi Menuhin, alors président du Conseil international de la musique;

ATTENDU QUE cette journée a été créée afin d'approfondir la réflexion sur le rôle de la musique;

ATTENDU QUE la Journée internationale de la musique a pour objectifs majeurs de promouvoir la musique parmi tous les membres de la société, de prôner les valeurs de l'UNESCO en matière d'amitié et de paix entre les peuples, de favoriser l'échange d'expériences et l'appréciation mutuelle des différentes approches esthétiques existant dans le monde;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal jouit d'un grand nombre d'organismes qui œuvrent chaque jour pour rendre la musique et ses pouvoirs accessibles aux citoyennes et citoyens;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS
Elsie LEFEBVRE
Frantz BENJAMIN
Sylvain OUELLET

et résolu :

de proclamer le 1^{er} octobre 2017, « Journée internationale de la musique » sur le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

15.02

CA17 14 0322**Proclamation de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté, le 17 octobre 2017.**

CONSIDÉRANT que la pauvreté demeure une préoccupation fort présente dans notre arrondissement avec plus de 40 % des ménages vivant sous le seuil de faibles revenus;

CONSIDÉRANT que depuis plus de 20 ans, à travers le monde, des milliers de villes et villages marquent en ce 17 octobre la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté;

CONSIDÉRANT que le quartier Saint-Michel souligne depuis 1997 cette journée internationale;

CONSIDÉRANT la nécessité d'unir toutes nos forces afin de faire de réelles avancées dans cette lutte contre la pauvreté;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS
Elsie LEFEBVRE
Frantz BENJAMIN
Sylvain OUELLET

et résolu :

de déclarer le 17 octobre comme étant la « Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté » dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension ;

de souligner les efforts individuels et collectifs menés au quotidien par ceux et celles qui vivent la grande pauvreté;

d'appeler à la plus grande mobilisation possible autour de nos citoyens les plus démunis.

Adopté à l'unanimité.

15.03

CA17 14 0323**Proclamation de la Journée montréalaise de solidarité à la Charte mondiale des femmes pour l'humanité, le 17 octobre 2017.**

CONSIDÉRANT la Déclaration à l'occasion de la Journée internationale des femmes, le 8 mars 2005, adoptée à l'unanimité lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 février 2005 par sa résolution CM05 0080;

CONSIDÉRANT la création du Conseil des Montréalaises adoptée par le conseil de la ville le 17 mai 2004 par sa résolution CM04 0410;

CONSIDÉRANT la Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion adoptée à l'unanimité par le conseil de la ville le 24 mars 2004 par sa résolution CM04 0146;

CONSIDÉRANT les actions et les engagements de la Ville de Montréal et de ses arrondissements pour l'amélioration des conditions de vie des femmes et l'atteinte de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT que l'arrondissement est le palier municipal le plus près du quotidien des citoyens et des citoyennes et qu'il entend poursuivre ses efforts pour l'amélioration des conditions de vie des femmes et l'atteinte de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT que les valeurs d'égalité, de justice, de solidarité, de liberté et de paix prônées par la Charte mondiale des femmes pour l'humanité sont partagées par l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, un milieu de vie inclusif;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS
Elsie LEFEBVRE
Frantz BENJAMIN
Sylvain OUELLET

et résolu :

que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, proclame la journée du 17 octobre, *Journée montréalaise de solidarité à la Charte mondiale des femmes pour l'humanité*.

Adopté à l'unanimité.

15.04

CA17 14 0324**Proclamation de la Semaine des bibliothèques publiques, du 21 au 28 octobre 2017.**

CONSIDÉRANT que toutes les bibliothèques publiques du Québec s'unissent afin de promouvoir et de faire connaître les services qu'elles offrent;

CONSIDÉRANT l'importance et la diversité des rôles joués par la bibliothèque publique auprès de la population, soit INFORMER, ÉDUQUER, DONNER ACCÈS À LA CULTURE ET À LA DÉTENTE;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque publique est le lieu privilégié pour accéder à l'information et à la connaissance;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque publique est un équipement culturel essentiel dans une municipalité et qu'elle est l'instrument de base du développement culturel des citoyens;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS
Elsie LEFEBVRE
Frantz BENJAMIN
Sylvain OUELLET

et résolu :

de proclamer la semaine du 21 au 28 octobre 2017, *Semaine des bibliothèques publiques*, dans notre arrondissement, sous le thème : « Ma biblio, un monde à raconter ! ».

Adopté à l'unanimité.

15.05

CA17 14 0325**Proclamation de la Semaine québécoise de réduction des déchets, du 21 au 29 octobre 2017.**

ATTENDU QUE la réduction des matières résiduelles est souhaitable au plan économique, notamment par la création d'emplois durables dans les entreprises qui œuvrent à la gestion écologique des déchets;

ATTENDU QUE la réduction des matières résiduelles est plus que jamais nécessaire au plan environnemental, notamment pour la santé, la protection du milieu naturel, la salubrité publique et l'amélioration de la qualité de vie;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal s'est dotée d'un Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014;

ATTENDU l'invitation du Réseau des Ressourceries du Québec et de son partenaire principal Recyc-Québec à participer à la Semaine québécoise de réduction des déchets;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS
Elsie LEFEBVRE
Frantz BENJAMIN
Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'adhérer à la Semaine québécoise de réduction des déchets qui se tiendra du 21 au 29 octobre 2017, sous le thème « Consommer autrement »;
2. de promouvoir la réduction des matières résiduelles.

Adopté à l'unanimité.

15.06

CA17 14 0326**Déclaration relative à la persécution des Rohingyas au Myanmar.**

Attendu que l'administration municipale s'est engagée par la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale, la Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion et la Charte des montréalaise des droits et responsabilités à prendre toutes les mesures nécessaires pour combattre la discrimination, ainsi qu'à promouvoir des relations interculturelles harmonieuses dans le respect et la compréhension;

Attendu que l'administration municipale accorde une grande importance au devoir de mémoire et que, dans cet esprit, elle souligne chaque année, par résolution au conseil, trois événements marquants, soit les journées commémorant le génocide arménien, la Shoah et l'abolition de la traite négrière;

Attendu que l'administration municipale est sensible à toutes les formes de génocide et que la Ville de Montréal a été et demeure toujours une terre d'accueil pour les réfugiés et les personnes immigrantes en provenance de toutes les régions du monde;

Attendu que le conseil municipal de Montréal a déclaré le 20 février dernier, Montréal, ville sanctuaire et s'engage à assurer la protection et l'accessibilité aux services municipaux aux personnes sans statut légal vivant sur son territoire;

Attendu que depuis le début de la crise actuelle, il y a un mois, 420 000 membres de cette minorité (les Rohingyas) vivant dans l'ouest du Myanmar ont trouvé refuge au Bangladesh;

Attendu que la communauté Bangladesh de Montréal a des fortes racines dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et qu'en solidarité avec les membres de la communauté, nous nous opposons à toutes formes de discriminations basées sur la culture, la langue et la religion;

Il est proposé par Mary DEROS

appuyé par Anie SAMSON
Elsie LEFEBVRE
Frantz BENJAMIN
Sylvain OUELLET

et résolu :

Qu'en solidarité avec le peuple Rohingyas, les membres du conseil de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, transmettront une lettre au Premier Ministre du Canada, le Très Honorable Justin Trudeau afin que la communauté internationale agisse pour protéger les vies des innocents au Myanmar.

Que les membres du nouveau conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension s'engagent à déposer une copie de cette motion au conseil municipal.

Adopté à l'unanimité.

15.07 (ajout)

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA17 14 0327

Autoriser la signature du projet de convention entre la Ville et la Corporation de gestion des loisirs du parc, pour une durée de trois (3) ans débutant le 1^{er} janvier 2018, pour l'exploitation du Complexe William-Hingston (volets accueil, gestion des salles et entretien sanitaire) et octroyer une somme de 343 974,24 \$ annuellement, plus les taxes applicables représentant un montant total de 1 031 922,72 \$, plus les taxes applicables.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'accorder un soutien financier à Corporation de gestion des loisirs du parc, au montant de 343 974,24 \$, plus les taxes applicables, annuellement, pour une durée de trois (3) ans débutant le 1^{er} janvier 2018, pour l'exploitation du Complexe William-Hingston (volets accueil, gestion des salles et entretien sanitaire) représentant un montant total de 1 031 922,72 \$, plus les taxes applicables;
2. d'autoriser madame Nathalie Vaillancourt, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à signer pour et au nom de la Ville le projet de convention à cette fin;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1174465007

CA17 14 0328

Accorder un soutien financier non récurrent de 10 232 \$ à Afrique au féminin, pour une période de six mois, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) et approuver le projet de convention à cet effet.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser madame Nathalie Vaillancourt, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal, le projet de convention à intervenir avec Afrique au féminin, dans le

cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2017-2018) pour le projet Rapprochement féminin, établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier;

2. d'accorder un soutien financier non récurrent de 10 232 \$ à Afrique au féminin, pour une période de six mois à cette fin;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1177644010

CA17 14 0329

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 40 917 \$ à cinq organismes de l'arrondissement, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'édition 2017 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans et dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal (Entente administrative MIDI-Ville 2017-2018) et approuver les projets de conventions à cet effet.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 40 917 \$ aux cinq (5) organismes désignés dans le tableau ci-dessous, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'édition 2017 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans et dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal (entente administrative MIDI—Ville 2017-2018) :

Organisme	Montant
Bureau de Consultation Jeunesse	7 000 \$
Emploi Jeunesse 16/25	3 589 \$
Carrefour jeunesse emploi Centre-Nord	3 050 \$
Forum jeunesse Saint-Michel	13 639 \$
Centre Communautaire Jeunesse-Unie de Parc-Extension	13 639 \$

2. d'autoriser madame Nathalie Vaillancourt, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, les cinq (5) projets de convention à intervenir avec ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1177644008

CA17 14 0330

Accorder un soutien financier non récurrent de 11 660 \$ à l'Organisation des jeunes de Parc-Extension, pour l'année 2017, pour le projet Option sauvetage et approuver le projet de convention à cet effet.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser madame Nathalie Vaillancourt, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, le projet de convention à intervenir avec l'Organisation des jeunes de Parc-Extension, pour le projet Option sauvetage pour la période du 3 octobre 2017 au 31 juillet 2018, dont copies sont jointes au dossier de la présente résolution;
2. d'octroyer à l'Organisation des jeunes de Parc-Extension, un soutien financier non récurrent de 11 660 \$ à cette fin;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1177644012

CA17 14 0331

Autoriser la signature des projets de conventions à intervenir entre la Ville et trois organismes de l'arrondissement, soit Patro Le Prevost, PARI Saint-Michel et Vrac Environnement, pour la mise en œuvre du programme Éco-quartier 2018 dans les districts de Villeray, Saint-Michel, François-Perrault et Parc-Extension, pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 et octroyer une contribution financière maximale de 355 000 \$, taxes incluses.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser la signature des projets de conventions à intervenir entre la Ville de Montréal et trois (3) organismes de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, soit Patro Le Prevost au montant de 90 000 \$, taxes incluses, PARI Saint-Michel au montant de 160 000 \$, taxes incluses, Vrac Environnement au montant de 105 000 \$, taxes incluses, dans le cadre du programme Éco-quartier 2018, pour une période d'un (1) an débutant le 1^{er} janvier 2018 et se terminant le 31 décembre 2018, et d'octroyer une contribution financière maximale de 355 000 \$, taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1174969006

CA17 14 0332

Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 16 086 \$, non récurrente, à dix organismes des quartiers de Parc-Extension et de Saint-Michel, à même le budget de surplus de gestion affecté-divers de l'arrondissement « Fonds de mariages », comme suit : 10 000 \$ pour le quartier de Parc-Extension : 3 000 \$ à L'organisation des jeunes de Parc-Extension (PEYO); 3 000 \$ au Club de soccer Panellinios; 3 000 \$ à La Corporation de gestion des loisirs du parc; 1 000 \$ à Jeunesse Unie et 6 086 \$ pour le quartier de Saint-Michel : 1 000 \$ à La Maison des jeunes par la Grande porte; 1 000 \$ au Centre Lasallien Saint-Michel; 1 000 \$ à Saint-Michel Vie sans frontières; 1 000 \$ au Fonds 1804 pour la persévérance scolaire; 1 000 \$ à Parcours persévérance scolaire; 1 086 \$ à Mon Resto Saint-Michel, le tout afin de donner accès à l'offre de service de ces organismes.

Le conseiller Frantz Benjamin déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'octroyer une contribution financière totale de 16 086 \$, à même le budget de surplus de gestion affecté—Divers de l'arrondissement, nommé « Fonds de mariages », qui se décrit comme suit :

PARC-EXTENSION**Montant : 10 000 \$**

- 3 000 \$** à L'organisation des jeunes de Parc-Extension (PEYO)
- 3 000 \$** au Club de soccer Panellinos de Parc-Extension
- 3 000 \$** à La Corporation de Gestion des Loisirs du Parc
- 1 000 \$** au Centre communautaire Jeunesse Unie de Parc-Extension

SAINT-MICHEL**Montant : 6 086 \$**

- 1 000 \$** à La Maison des jeunes par la Grande porte
- 1 000 \$** au Centre Lasallien Saint-Michel
- 1 000 \$** à Saint-Michel Vie sans frontières
- 1 000 \$** au Fonds 1804 pour la persévérance scolaire
- 1 000 \$** à Parcours persévérance scolaire
- 1 086 \$** à Mon Resto Saint-Michel

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité.

20.06 1172794001

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.01 à 30.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA17 14 0333

Recevoir le rapport consolidé faisant état, pour la période du 1^{er} au 31 août 2017, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA05-14007.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

de recevoir le rapport consolidé faisant état, pour la période du 1^{er} au 31 août 2017, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA05-14007.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1171309013

CA17 14 0334

Autoriser la disposition des équipements culinaires du casse-croûte de l'aréna Saint-Michel à l'organisme Organisation des jeunes de Parc-Extension inc. (PEYO).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

d'autoriser la disposition des équipements culinaires du casse-croûte de l'aréna Saint-Michel à l'organisme Organisation des jeunes de Parc-Extension inc. (PEYO).

Adopté à l'unanimité.

30.02 1175978003

CA17 14 0335

Autoriser une dépense de 750 \$ pour l'achat d'une table de 10 personnes, pour la participation de l'arrondissement à une soirée bénéfique au profit des activités du Centre de loisirs communautaires Lajeunesse le 19 octobre 2017 et autoriser une dépense de 574,90 \$ pour l'achat de cinq billets pour la Soirée des lauréats montréalais le 3 novembre au chalet du Mont-Royal.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

1. d'autoriser la participation de l'arrondissement à la soirée bénéfique du Centre de loisirs communautaires Lajeunesse représentant une dépense de 750 \$;
2. d'autoriser la participation de l'arrondissement à la Soirée des lauréats montréalais représentant une dépense de 574,90 \$;
3. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1174539001

CA17 14 0336

Autoriser le versement d'une contribution financière de 9 400 \$ à 20 organismes de l'arrondissement, comme suit : ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT : 300 \$ à l'Espace d'expressions et de création, 400 \$ à Saint-Michel Vie sans frontières; DISTRICT DE FRANÇOIS-PERRAULT : 500 \$ au Carrefour populaire de Saint-Michel inc., 500 \$ au Centre communautaire rendez-vous 50+, 300 \$ au Club d'âge d'or Boule de neige, 500 \$ à l'Ensemble vocal musica viva, 500 \$ à la Fondation école Saint-Barthélemy, 500 \$ au Groupe scout 160^e François Perrault, 500 \$ aux Loisirs communautaires Saint-Michel, 600 \$ à Projet d'aménagement résidentiel et industriel de Saint-Michel, 500 \$ au Forum jeunesse de Saint-Michel, 500 \$ à Cyclo Nord-Sud, 500 \$ à l'Association des locataires de Laure-Conan, 500 \$ à l'Association des aînés Gabriel-Sagard, 500 \$ au Club de gymnastique Les Asymétriques, 500 \$ à l'Association québécoise de la défenses des droits des personnes retraitées et préretraitées; DISTRICT DE PARC-EXTENSION : 300 \$ à la Société d'histoire de Parc-Extension; DISTRICT DE SAINT-MICHEL : 300 \$ à l'Association pour la réussite éducative des jeunes d'origine haïtienne du Québec, 500 \$ à GAP-VIES; DISTRICT DE VILLERAY : 700 \$ à Espace-famille Villeray, le tout pour diverses activités sociales.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

1. d'autoriser le versement d'une contribution financière totale de 9 400 \$, dont 3 400 \$ provient du budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2017 et 6 000 \$ provient du surplus de gestion affecté—divers de l'arrondissement, à 20 organismes de l'arrondissement, comme suit :

**ENSEMBLE DU TERRITOIRE—ARRONDISSEMENT
MONTANT : 700 \$**

300 \$ à l'Espace d'Expressions et de Création—431234
400 \$ à Saint-Michel Vie Sans Frontières—327583

FRANÇOIS-PERRAULT**MONTANT : 6 900 \$**

- 500 \$ au Carrefour Populaire de St-Michel—133168
- 500 \$ au Centre communautaire Rendez-vous 50+—365065
- 300 \$ au Club d'Âge d'Or Boule de Neige—135686
- 500 \$ à l'Ensemble vocal Musica Viva—345863
- 500 \$ à la Fondation École Saint-Barthélemy—449149
- 500 \$ au Groupe scout 160e François Perrault—387887
- 500 \$ à Loisirs communautaires Saint-Michel (LCSM)—118186
- 600 \$ à Projet d'Aménagement Résidentiel et Industriel (P.A.R.I.) de Saint-Michel—114682
- 500 \$ au Forum jeunesse de Saint-Michel—235838
- 500 \$ à Cyclo Nord-Sud—130210
- 500 \$ à l'Association des locataires de Laure-Conan—134384
- 500 \$ à l'Association des aînés Gabriel-Sagard—156499
- 500 \$ au Club de Gymnastique Les Asymétriques—119407
- 500 \$ à l'AQDR (Association québécoise de défenses des droits des personnes retraitées et préretraitées)—135311

PARC-EXTENSION**MONTANT : 300 \$**

- 300 \$ à la Société d'histoire de Parc-Extension—160222

SAINT-MICHEL**MONTANT : 800 \$**

- 300 \$ à l'Association pour la Réussite Éducative des Jeunes d'Origine Haïtienne du Québec (AREJ-AEEHQ)—180694
- 500 \$ à GAP-VIES (Groupe Action Prévention de la transmission du VIH et l'Éradication du SIDA)—135038

VILLERAY**MONTANT : 700 \$**

- 700 \$ à Espace-famille Villeray—350810

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1176251003

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.01 à 40.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA17 14 0337

Adopter le Règlement RCA17-14003 intitulé « Règlement sur la transformation et l'occupation à des fins de garderie du local situé au 2516 L.-O.-David » et recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 19 septembre 2017.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion et présentation du Règlement sur la transformation et l'occupation à des fins de garderie du local situé au 2516 L.-O.-David ont été donnés le 5 septembre 2017;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 19 septembre 2017, dûment convoquée par lettre, distribuée aux résidents le 11 septembre 2017, dans un rayon de 50m de l'établissement;

CONFORMÉMENT à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. de recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 19 septembre 2017;
2. d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la transformation et l'occupation à des fins de garderie du local situé au 2516 L.-O.-David (RCA17-14003) ».

Adopté à l'unanimité.

40.01 1171010030

CA17 14 0338

Adopter le Règlement RCA17-14004 intitulé « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (exercice financier 2018) ».

CONSIDÉRANT qu'avis de motion et présentation du Règlement RCA17-14004 intitulé « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (exercice financier 2018) » ont été donnés le 5 septembre 2017;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement RCA16714004 et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter le Règlement numéro RCA17-14004 intitulé « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (exercice financier 2018) ».

Adopté à l'unanimité.

40.02 1171803003

CA17 14 0339

Adopter le second projet de Règlement 01-283-99 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) afin de modifier les cartes de l'annexe A pour corriger les limites de zonage du parc Ovila-Légaré sur le boulevard Pie-IX entre la 48^e et la 51^e Rue et recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 19 septembre 2017.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion-présentation du Règlement 01-283-99 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) afin de modifier les cartes de l'annexe A pour corriger les limites de zonage du parc Ovila-Légaré sur le boulevard Pie-IX entre la 48^e et la 51^e Rue a été donné le 5 septembre 2017 et le premier projet adopté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 19 septembre 2017, dûment convoquée par avis paru dans le journal Le Devoir du 11 septembre 2017;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le règlement 01-283-99 et ont renoncé à sa lecture;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. de recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 19 septembre 2017;
2. d'adopter le Règlement 01-283-99 modifiant le Règlement de zonage 01-283 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension afin de modifier les cartes de l'annexe A pour agrandir les limites de zonage du parc Ovila-Légaré sur le boulevard Pie-IX entre la 48^e Rue et la 51^e Rue.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1176495013

CA17 14 0340

Adopter la résolution PP17-14011 visant une demande d'autorisation pour permettre l'ajout d'un cinquième logement au 7009, rue Sagard en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003).

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP17-14011 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 4 juillet 2017 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 24 août 2017, dûment convoquée par avis paru dans le journal de Saint-Michel du 16 août 2017;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée de consultation fut reçu et le second projet de résolution adopté par le conseil d'arrondissement à sa séance du 5 septembre 2017;

CONSIDÉRANT qu'un avis de demande d'approbation référendaire a été publié dans le journal de Saint-Michel, édition du 13 septembre 2017;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à cette résolution n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter la résolution PP17-14011 pour permettre l'ajout d'un cinquième logement au 7009, rue Sagard en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), aux conditions suivantes :

- que la demande déroge aux articles 561 et 634 du Règlement de zonage 01-283 qui ont trait au nombre de cases de stationnement requis et aux dispositions sur les droits acquis qui n'autorise pas l'ajout d'un logement dans un bâtiment dont le nombre de logements existants est supérieur à celui autorisé dans la zone;
- que le logement au sous-sol devra être conforme à la réglementation municipale sauf en ce qui a trait aux articles 561 et 634 du Règlement de zonage 01-283.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1171010014

CA17 14 0341

Adopter le second projet de résolution PP17-14014, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions prévues aux articles 22, 24, 25, 87, 119, 160, 162, 167 et 538 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283), à l'effet de permettre l'agrandissement, à des fins commerciales et résidentielles, du bâtiment situé au 7474 à 7480, rue Saint-Hubert et recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 19 septembre 2017.

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP17-14014 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 5 septembre 2017 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 19 septembre 2017, dûment convoquée par avis paru dans le journal Le Devoir du 11 septembre 2017;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. de recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 19 septembre 2017;
2. d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions des articles 22, 24, 25, 87, 119, 160, 162, 167 et 538 du

Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), le premier projet de résolution à l'effet de permettre l'agrandissement du bâtiment existant situé au 7474 à 7480 de la rue Saint-Hubert malgré les dispositions relatives aux dépassements autorisés, à la hauteur maximale en étages et en mètres régie par les règles d'insertion, au pourcentage maximal d'ouvertures en façade, aux usages autorisés au 3^e étage et au même niveau qu'un usage de la famille résidentielle ainsi qu'au nombre de quai de chargement à fournir. La Direction du développement du territoire recommande d'assujettir l'autorisation aux conditions suivantes :

- la hauteur maximale du bâtiment, incluant la construction hors toit, est de 13,6 mètres;
- la densité maximale est de 3,5;
- la superficie maximale d'ouvertures, pour la façade principale, est de 60 %;
- le nombre maximal de logements pour le bâtiment est de 9 et tous les logements doivent être aménagés sur 2 niveaux;
- un espace dédié à la gestion des matières résiduelles, d'une superficie minimale de 15 m², devra être aménagé au sous-sol ou au rez-de-chaussée de l'immeuble;
- au 3^e étage, une superficie de plancher maximale de 250 m² pourra être occupée par un usage de bureau;
- au moins 20 % de la superficie de la toiture du 3^e étage devra faire l'objet d'aménagements paysagers en bacs ou en pleine terre;
- aucun équipement mécanique ne pourra être installé sur la construction hors toit.

Le conseiller Sylvain Ouellet inscrit sa dissidence.

Adopté à la majorité.

40.05 1175898015

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.06 à 40.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA17 14 0342

Adopter le second projet de résolution PP17-14015 visant une demande d'autorisation pour permettre les commerces d'entreposage, les commerces de location de véhicules routiers et les entreprises œuvrant dans les domaines des arts et du cinéma dans le bâtiment situé au 3637, boulevard Crémazie Est, d'autoriser l'installation d'enseignes à une hauteur supérieure à 16 mètres et de permettre l'entreposage de véhicules routiers sous l'autoroute Métropolitaine pour les fins d'un commerce de location de véhicules routiers en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003) et recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 19 septembre 2017.

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP17-14015 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 5 septembre 2017 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 19 septembre 2017, dûment convoquée par avis paru dans le journal de Saint-Michel du 13 septembre 2017;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. de recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 19 septembre 2017;
2. d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions des articles 119, 154, 456 et 461 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), le premier projet de résolution à l'effet de permettre, en plus des usages actuellement autorisés, l'occupation du bâtiment situé au 3637, boulevard Crémazie Est aux fins suivantes :

- commerce de ventes d'articles de déménagement;
 - commerce de location de véhicules routiers;
 - commerce d'entreposage;
 - la vente et la location de costumes et d'accessoires pour films et spectacles;
 - studios de musique;
 - salles de réception;
 - salles de réunion.
3. d'autoriser l'installation d'une enseigne à plus de 16 mètres de hauteur et l'entreposage de véhicule routiers sous l'autoroute Métropolitaine aux conditions suivantes :
- que des espaces sous l'autoroute Métropolitaine soient loués pour permettre l'entreposage des véhicules du commerce de location de véhicules routiers opérant au 3637, boulevard Crémazie Est;
 - qu'aucun véhicule en attente de location soit entreposé sur la rue;
 - que le commerce de vente d'articles de déménagement et d'entreposage soit autorisé aux étages en sous-sol ainsi qu'aux étages 1 à 6 uniquement;
 - que les usages «salle de réception» et «salle de réunion» soient autorisés à titre d'usage accessoire à un usage autorisé uniquement en vertu de la réglementation ou du présent projet particulier;
 - d'éliminer les enseignes sur le toit et celle à plat;
 - qu'en plus des objectifs prévus au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, que soient prévus les critères d'évaluation suivants :
 - l'élaboration d'un concept intégré pour les enseignes soit planifié pour l'ensemble du projet;
 - la disposition, le design, les couleurs, les matériaux, les dimensions, le nombre et l'éclairage des enseignes s'intègrent avec l'architecture du bâtiment.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1171010029

CA17 14 0343

Édicter, en vertu de l'article 554.1 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283), l'ordonnance exemptant l'occupant du bâtiment situé au 955, rue Villeray, de l'obligation de fournir 1 unité de stationnement exigée.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'édicter, en vertu de l'article 554.1 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283), l'ordonnance exemptant l'occupant du bâtiment situé au 955, rue Villeray de l'obligation de fournir une unité de stationnement exigée.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1171010033

CA17 14 0344

Autoriser une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour le bâtiment situé au 7357 à 7359, avenue Casgrain - Règlement RCA15-14001.

ATTENDU que la présente séance publique a été dûment convoquée par avis publié dans le journal Progrès de Villeray/Parc-Extension édition du 24 août 2017, afin de statuer sur cette demande de dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'autoriser une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divisée pour le bâtiment sis au 7357 à 7359 Avenue Casgrain - Règlement RCA15-14001.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1177758001

CA17 14 0345

Accorder une dérogation mineure à certaines dispositions relatives à l'apparence d'un bâtiment (proportion de maçonnerie et d'ouvertures) ainsi qu'aux dimensions minimales d'une aire de chargement, afin de permettre la construction d'un nouveau bâtiment de 4 étages destiné à recevoir des usages commerciaux au rez-de-chaussée et une clinique médicale aux étages en remplacement de l'immeuble situé au 8560, rue Saint-Hubert en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA02-14006). Demande de permis 3001319636.

Le maire d'arrondissement explique les modalités de cette demande de dérogation mineure, et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Personne ne manifeste le désir de s'exprimer sur ce sujet.

Soumise, une demande de dérogation mineure relative à l'apparence d'un bâtiment (proportion de maçonnerie et d'ouvertures) ainsi qu'aux dimensions minimales d'une aire de chargement, afin de permettre la construction d'un nouveau bâtiment de 4 étages destiné à recevoir des usages commerciaux au rez-de-chaussée et une clinique médicale aux étages en remplacement de l'immeuble situé au 8560, rue Saint-Hubert.

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 11 septembre 2017, d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement RCA02-14006 sur les dérogations mineures;

ATTENDU que la présente séance publique a été dûment convoquée par avis publié dans le journal Progrès de Villersay/Parc-Extension, édition du 14 septembre 2017, afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures de l'arrondissement (RCA02-14006), une dérogation aux articles 81 (proportion minimale de maçonnerie en façade), 87 (pourcentage maximal d'ouvertures en façade) et 534 (dimensions minimales d'une aire de chargement) du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) afin de permettre la construction d'un nouveau bâtiment de 4 étages destiné à recevoir des usages commerciaux au rez-de-chaussée et de clinique médicale aux étages, en remplacement de l'immeuble situé au 8560 de la rue Saint-Hubert, et ce, dans le cadre de la demande de permis de construction 3001319636.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1175898022

CA17 14 0346

Accorder une dérogation mineure à l'article 574 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) qui a trait à la distance entre deux voies d'accès pour la construction du bâtiment sur la propriété située au 7750, avenue De Chateaubriand.

Le maire d'arrondissement explique les modalités de cette demande de dérogation mineure, et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Personne ne manifeste le désir de s'exprimer sur ce sujet.

Soumise, une demande de dérogation mineure qui a trait à la distance entre deux voies d'accès pour la construction du bâtiment sur la propriété située au 7750, avenue De Chateaubriand.

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 11 septembre 2017, d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement RCA02-14006 sur les dérogations mineures;

ATTENDU que la présente séance publique a été dûment convoquée par avis publié dans le journal Progrès de Villeray/Parc-Extension, édition du 14 septembre 2017, afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'accorder une dérogation mineure à l'article 574 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) qui a trait à la distance entre deux voies d'accès pour la construction du bâtiment sur la propriété située au 7750, avenue De Chateaubriand.

Le conseiller Sylvain Ouellet inscrit sa dissidence.

Adopté à la majorité.

40.10 1171010031

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.11 à 40.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA17 14 0347

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant une construction hors toit sur le bâtiment situé au 7877, avenue Henri-Julien. Demande de permis 3001316847.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans A-104, A-301 à A-303, A-305 et A-306 préparés par Laurianne Deslauriers, architecte, déposés en soutien à la demande de permis et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 12 septembre 2017, visant une construction hors-toit sur le bâtiment situé au 7877, avenue Henri-Julien. Demande de permis numéro 3001316847.

La présente autorisation est accordée conditionnellement à ce qu'aucun équipement mécanique ne soit installé sur la construction hors toit.

Adopté à l'unanimité.

40.11 1171385028

CA17 14 0348

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la construction d'une résidence unifamiliale sur la propriété située au 7493, rue Saint-André. Demande de permis 3001323651.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans préparés par AdHoc architectes, datés du 29 août 2017, estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 12 septembre 2017 et visant la construction d'une résidence unifamiliale sur la propriété située au 7493, rue Saint-André (demande de permis 3001323651) à la condition suivante :

- que les parties de murs latéraux qui seront visibles des propriétés adjacentes soient pourvues d'un revêtement de maçonnerie similaire à celui de la façade avant.

Le conseiller Sylvain Ouellet inscrit sa dissidence.

Adopté à la majorité.

40.12 1171010035

CA17 14 0349

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant les travaux de transformation sur le bâtiment situé au 955, rue Villeray. Demande de permis 3001312826.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans préparés par Douglas ALFORD architecte, d'août 2017 et du 1^{er} septembre 2017, estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 12 septembre 2017 et visant les travaux de transformation sur la bâtiment situé au 955, rue Villeray (demande de permis 3001312826).

Adopté à l'unanimité.

40.13 1171010032

CA17 14 0350

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans pour l'agrandissement d'un bâtiment commercial et sa conversion partielle en résidentiel, situé au 3556, rue Bélair. Demande de permis 3001324236.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans datés du 13 septembre 2017, numérotés P-301 et P-803 et préparés par Christian Zarka architecte, estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 13 septembre 2017 et visant l'agrandissement d'un bâtiment commercial et sa conversion partielle en résidentiel, situé au 3556, rue Bélair. Demande numéro 3001324236.

Adopté à l'unanimité.

40.14 1176495017

CA17 14 0351

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans de construction d'un nouveau bâtiment de 4 étages destiné à recevoir des usages commerciaux au rez-de-chaussée et de clinique médicale aux étages, et ce, en remplacement du bâtiment existant situé au 8560, rue Saint-Hubert. Demande de permis 3001319636.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans des pages 03, 11 et 12 préparés et révisés par la firme d'architecture Bellemare et Gilbert architectes en date du 15 septembre 2017 de même que le plan d'aménagement paysager préparé par Madame Édith Normandeau, architecte paysagiste, en date du 12 septembre 2017. Les plans ont été étampés par la Direction du développement du territoire en date des 12 et 18 septembre 2017, et visent la construction d'un nouveau bâtiment de 4 étages destiné à recevoir des usages commerciaux au rez-de-chaussée et de clinique médicale aux étages, en remplacement du bâtiment existant situé au 8560 de la rue Saint-Hubert. Demande de permis n° 3001319636.

Adopté à l'unanimité.

40.15 1175898021

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.16 à 40.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA17 14 0352

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans de construction d'un nouveau bâtiment à vocation résidentielle de 3 étages en remplacement de l'immeuble existant situé au 8650, rue Saint-Dominique. Demande de permis 3001333511.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans des pages A-010, A-301, A-302, A-303 et A-304 préparés, signés et scellés par M. Étienne Forget, architecte, en date du 8 septembre 2017, étampés par la Direction du développement du territoire en date du 12 septembre 2017 et visant la construction d'un nouveau bâtiment de 3 étages destiné à accueillir 7 nouveaux logements. Demande de permis n° 3001333511.

Adopté à l'unanimité.

40.16 1175898023

CA17 14 0353

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans pour la construction d'un bâtiment unifamilial, situé au 7790, rue Fabre. Demande de permis 3001314745.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans datés du 15 septembre 2017, numérotés A-101 et A-102 et préparés par E.L Concept, estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 15 septembre 2017 et visant la construction d'un bâtiment unifamilial, situé au 7790, rue Fabre. Demande numéro 3001314745.

Adopté à l'unanimité.

40.17 1176495016

CA17 14 0354

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les modifications aux plans approuvés par la résolution CA15 14 0475 de ce conseil et visant à pourvoir le bâtiment situé aux 7094-7098, rue des Écores d'une construction hors toit. Demande de permis 3001318512.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans intitulés « Modifications aux logements », préparés par Richard Prud'Homme architecte, estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 12 septembre 2017 et visant les modifications aux plans approuvés par la résolution CA15 14 0475 de ce conseil et visant à pourvoir son bâtiment situé aux 7094-7098, rue des Écores d'une construction hors toit (demande de permis 3001318512).

Adopté à l'unanimité.

40.18 1171010034

CA17 14 0355

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la construction d'un bâtiment résidentiel d'un logement et deux étages de haut sur la propriété située au 7750, avenue De Chateaubriand. Demande de permis 3001324280.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans intitulés « Habitation Chateaubriand - nouvelle construction » préparés par Rouge architecture, estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 12 septembre 2017 et visant la construction d'un bâtiment résidentiel d'un logement et deux étages de haut sur la propriété située au 7750, avenue De Chateaubriand (demande 3001324280).

Le conseiller Sylvain Ouellet inscrit sa dissidence.

Adopté à la majorité.

40.19 1171010026

CA17 14 0356

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans pour la reconstruction du complexe d'habitations à loyer modique des Habitations Saint-Michel Nord, situé aux 4290-4298, boul. Robert.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans datés du 11 septembre 2017, numérotés A-003, A-004, A-300, A-310, A-320, A-330, A-340, A-350, A-360, A-370, A-380, A390, préparés par Saia Barbarese Tapouzanov, ainsi que le plan AP-102, daté du 6 septembre 2017, préparé par Vlan, estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 19 septembre 2017 et visant la reconstruction du complexe d'habitations à loyer modique des Habitations Saint-Michel Nord, situé au 4290-4298, boul. Robert.

Adopté à l'unanimité.

40.20 1176495015

CA17 14 0357

Édicter, en vertu de l'article 516 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283), l'ordonnance autorisant l'installation d'une enseigne publicitaire temporaire de type « bannière » sur le bâtiment situé au 500, boulevard Crémazie Est.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'édicter, en vertu de l'article 516 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), l'ordonnance autorisant l'installation d'une enseigne publicitaire temporaire de type «bannière» en vinyle sur le bâtiment situé au 500, boulevard Crémazie Est, aux conditions suivantes :

- qu'elle soit conforme au plan estampillé par la Direction du développement du territoire en date du 27 septembre 2017 et déposé en soutien de la présente demande;
- qu'elle soit installée uniquement pour la période du 1^{er} octobre 2017 au 30 mai 2018 inclusivement.

Adopté à l'unanimité.

40.21 1171385029

Levée de la séance

À 21 h 30, la séance est levée.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Anie SAMSON
Maire d'arrondissement

Danielle LAMARRE TRIGNAC
Chef de division Relations avec les
citoyens / communications et greffe et
Secrétaire d'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordres contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

Anie SAMSON
Maire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 21 novembre 2017.